

tion lorsqu'ils auroient payé jusqu'à la concurrence de 200 mille écus, demandant une prolongation de terme pour le payement du restant de la somme. Ils ont reçu la réponse suivante, en date du 3. Mars.

*Sur les représentations des Etats au sujet de la somme de 286 mille 875 écus 17 Groches exigée pour l'établissement des Magazins, le Commissaire de Guerre répond: Que si dans 8 jours on ne payoit pas au moins cent mille écus sur cette somme, les Terres des Députés seroient fourragées jusqu'au dernier grain de blé & brin de foin ou de paille: Que quant à la somme totale de 286 mille 875 écus 17 Grosches, elle devoit être fournie dans trois semaines, sous les mêmes peines: Que les Commissaires de Guerre seroient obligés d'en venir aux extrémités, voyant bien qu'on ne gagneroit rien, à moins qu'on n'employât les voyes de contrainte les plus rigoureuses: Que leurs têtes étoient trop chères pour les exposer en faveur d'autrui, en n'obéissant pas aux ordres formels de S. M. Prussienne: Que la conservation de toute l'Armée en dépendoit: & qu'ainsi, ils étoient obligés de mettre en pratique tous les moyens imaginables, quelque violens qu'ils puissent paroître, pour se procurer ces deniers.*

Dans une autre réponse de Mr. de Retzow aux Députés de la Noblesse, par rapport au don gratuit de 600 mille écus exigé de ce Corps, il est dit: *Que le délai du payement de cette somme est cause qu'on le demande à présent en entier, après l'avoir modérée: Qu'à l'égard de l'offre que Mrs. les Députés ont faites de payer 200 mille écus, moyennant qu'on retirât l'exécution, & qu'on fixât deux termes*

*pour*